



TERMES DE RÉFÉRENCE

PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

**AUDIT EXTERNE - Projet « Banane Equitable Pérou – RepDom » -
« Amélioration des moyens de subsistance durables des petits producteurs
de bananes équitables au Pérou et en République dominicaine ».**

**Comité de coordination de l'Amérique latine et des Caraïbes
Petits producteurs et travailleurs du commerce équitable, CLAC**

Paris – France
Opérations prévues à San Salvador - El Salvador

20 octobre 2021

Site web : www.clac-comerciojusto.org
[www.https://maxhavelaarfrance.org](https://maxhavelaarfrance.org)

TERMES DE

**Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des
Caraïbes**

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAX HAVELAAR FRANCE (MHF)

Il s'agit d'une organisation à but non lucratif dont les bureaux sont situés à Paris, en France, au Château Etic, 75 Allée des Parfumeurs, 92000 Nanterre. MHF fait partie du mouvement international Fairtrade/Max Havelaar qui regroupe la fédération Fairtrade International, les initiatives nationales Fairtrade dans 30 pays consommateurs et les trois réseaux continentaux de producteurs (dont la CLAC en Amérique Latine).

MHF et la CLAC travaillent ensemble depuis plusieurs années pour mettre en relation les petits producteurs des pays d'Amérique latine avec des entreprises et des consommateurs conscients et engagés. La collaboration entre les associations de pays consommateurs et les réseaux de producteurs est au cœur de la stratégie du mouvement Fairtrade/Max Havelaar. La vision et les objectifs du mouvement Fairtrade/Max Havelaar sont d'autonomiser les producteurs par le biais de leur implication dans les organisations de producteurs, afin qu'ils puissent bénéficier de moyens de subsistance sûrs et durables, exprimer leur potentiel et décider de leur avenir.

Ce projet est le résultat d'un effort conjoint entre MHF et la CLAC, tous deux étant les principaux partenaires de ce projet, dont le principal bailleur de fonds est l'Agence Française de Développement (AFD) ; MHF est le représentant du projet auprès de l'AFD et la CLAC est responsable auprès de MHF de la mise en œuvre, de la gestion, du suivi et du contrôle du projet.

La signature d'une convention de collaboration conjointe entre la CLAC et MHF régit les rôles et les responsabilités des deux parties.

À PROPOS DES PARTENAIRES DU PROJET :

- **À PROPOS DE LA COORDINADORA LATINOAMERICANA Y DEL CARIBE DE PEQUEÑOS PRODUCTORES DE COMERCIO JUSTO - CLAC.**

La Coordination latino-américaine et caribéenne des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable (CLAC) est une association constituée avec un statut juridique au Salvador, qui regroupe des organisations de petits producteurs (OPP) et des organisations de travailleurs au sein du commerce équitable. La CLAC est organisée en "coordinateurs nationaux" et en "réseaux" ; les premiers regroupent les organisations membres de la CLAC par pays, tandis que les réseaux regroupent les organisations par produit indépendamment du pays dans lequel elles se trouvent et le réseau des travailleurs regroupe les organisations de travailleurs des différents pays.

La CLAC a pour mission non seulement de représenter les organisations organisées démocratiquement, mais aussi d'assurer leur renforcement et leur développement, de fournir une assistance à ses membres, de promouvoir leurs produits et leurs valeurs, et d'influencer les instances sociales, politiques et économiques. Les lignes de travail stratégiques de la CLAC sont : 1) le renforcement organisationnel et opérationnel de la CLAC, 2) la promotion du commerce équitable, de ses valeurs et de ses principes, 3) le renforcement et le développement de nos organisations membres, 4) la croissance et les liens avec les marchés existants et nouveaux, 5) le plaidoyer, 6) les questions transversales : le genre, le changement climatique, la souveraineté alimentaire, la protection des enfants, l'inclusion des jeunes, la durabilité environnementale et les bonnes pratiques de travail.

Afin de soutenir les organisations membres, la CLAC a développé une stratégie de renforcement des capacités

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



CLAC



FAIRTRADE



FAIRTRADE
FRANCE



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

qui vise à soutenir les organisations membres dans les domaines suivants : 1) organisationnelle, 2) financière, 3) marché, 4) production et 5) questions communes et thèmes transversaux. Cette stratégie doit être dirigée par une personne dans chaque pays, en collaboration avec le coordinateur national et en étroite coordination avec la personne responsable du renforcement des capacités et du développement au niveau du CLAC.

• STRUCTURE DE LA CLAC EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX CARAÏBES

La CLAC est composée de plus de 717 organisations de petits producteurs (OPP) dans 23 pays de la région, représentant environ 300 000 petits producteurs. À leur tour, ces organisations sont regroupées en "coordinations nationales" dans chaque pays, et en "réseaux de produits" en fonction du produit qu'ils fabriquent.

Coordinations nationales

Les coordinations nationales sont une figure très importante au sein de la CLAC, puisqu'ils constituent ses bras et sa force opérationnelle. Elles sont constituées par les petites organisations de producteurs Fairtrade de chaque pays, indépendamment de ce qu'elles produisent. Il est important de noter que les coordinations nationales ont leurs propres processus et structures de prise de décision. Les représentants du conseil d'administration de la CLAC encouragent également une coordination étroite avec et entre les organes de coordination nationale de chaque sous-région d'Amérique latine et des Caraïbes.

COORDINATION NATIONAL DE COMMERCE ÉQUITABLE DU PÉROU (CNCJ-PERU)

Organisation à but non lucratif basée à Lima, le CNCJ-Pérou a, entre autres rôles, celui de regrouper et d'organiser les membres de la CLAC dans son pays et de représenter la CLAC sur son territoire, de rechercher des mécanismes de gestion pour influencer les politiques locales en faveur des organisations membres et de formuler, gérer et mettre en œuvre des projets visant à renforcer la compétitivité et la durabilité des organisations de petits producteurs dans son pays.

Le CNCJ-Pérou facilite le travail de la CLAC dans la réception et l'administration des ressources financières reçues pour la mise en œuvre de ces projets, programmes et activités.

LA COORDINATION DOMINICAINE DES PETITS PRODUCTEURS ET DES TRAVAILLEURS DU COMMERCE ÉQUITABLE (COORDOM)

COORDOM, une organisation à but non lucratif basée à Santa Cruz de Mao, a entre autres rôles de regrouper et d'organiser les membres de la CLAC dans son pays et de représenter la CLAC sur son territoire, de rechercher des mécanismes de gestion pour influencer les politiques locales en faveur des organisations membres et de formuler, présenter et coordonner des projets visant à la durabilité et au renforcement des organisations de petits producteurs dans son pays. COORDOM soutient la CLAC dans la gestion du projet en République Dominicaine et fait partie du comité de gestion du projet.

L'ASSOCIATION BANANOS ECOLÓGICOS DE LA LÍNEA NORESTE (BANELINO)

Il s'agit d'une organisation à but non lucratif basée à Mao, en République dominicaine. BANELINO a, entre autres rôles, celui de soutenir la Coordinadora Dominicana de Pequeños Productores y Trabajadores de Comercio Justo (COORDOM) dans sa mission d'agréger et d'organiser les membres de la CLAC dans son pays et de représenter la CLAC sur son territoire, de rechercher des mécanismes de gestion pour influencer les politiques locales en faveur des organisations membres et de formuler, gérer et exécuter des projets orientés vers le renforcement, la compétitivité et la durabilité des organisations de petits producteurs dans son pays. Banelino facilite le travail de la COORDOM et de la CLAC en assurant la réception et l'administration des ressources financières reçues pour la mise en œuvre des projets, programmes et activités jusqu'à ce que COORDOM formalise son statut juridique. Banelino participe à la gestion de ce projet par le biais du comité opérationnel.

A PROPOS DU PROJET : "Bananes équitables Pérou et République dominicaine".

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



CLAC



FAIRTRADE



FAIRTRADE



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

L'objectif du projet "Banane équitable Pérou-République Dominicaine" est de renforcer les petits producteurs de bananes au Pérou et en République dominicaine afin d'améliorer leurs conditions de vie dans un contexte de forte spécialisation, de faible fertilité des sols et de chaîne de valeur inéquitable. Le projet vise 11 coopératives de petits producteurs de bananes au Pérou et en République dominicaine, représentant quelque 10 000 personnes. Environ 1000 producteurs, techniciens et gestionnaires de ces coopératives bénéficieront directement du projet. Le projet facilitera la mise en œuvre de pratiques d'optimisation de la fertilité des sols dans les plantations de bananes et la diversification agricole. Il soutiendra également les stratégies organisationnelles et commerciales des dirigeants des coopératives pour permettre une meilleure valorisation de leur production sur le marché de la banane biologique et équitable. Enfin, les femmes et les jeunes seront formés afin qu'ils puissent participer plus activement au travail des coopératives et de leurs communautés. Des échanges d'expériences entre producteurs et coopératives des deux pays seront organisés afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques et des compétences acquises.

L'objectif général du projet est le suivant : "Renforcer les moyens de subsistance durables des petits producteurs de bananes équitables, de leurs familles et de leurs communautés dans les zones de production les plus importantes du Pérou (vallée de Chira) et de la République dominicaine (nord-ouest et sud du pays)".

Les objectifs spécifiques du projet sont :

Améliorer, de manière durable, les conditions de production, la productivité et la qualité des bananes du commerce équitable des petits producteurs de 6 coopératives de la vallée de Chira au Pérou et de 7 coopératives du nord-ouest et du sud de la République dominicaine.

Améliorer les compétences des coopératives en matière de gestion, de marketing, de communication et d'inclusion des jeunes et des femmes afin d'accroître leur compétitivité.

Les résultats attendus sont :

R. 1.1. Les petits producteurs de bananes du commerce équitable ont amélioré la fertilité des sols de leurs plantations de bananes (par le biais de diagnostics et d'écoles pratiques de fertilisation des sols).

R.1.2. les petits producteurs de bananes du commerce équitable ont diversifié leurs pratiques culturales (par la création de micro-usines d'intrants biologiques et de parcelles pilotes de diversification).

R.2.1. les coopératives ont amélioré leurs compétences en matière de gestion, de marketing et de communication.

R.2.2. Les coopératives ont amélioré l'inclusion des jeunes et des femmes

Les indicateurs du projet sont :

Objectif général :

Pourcentage de petits exploitants qui estiment avoir des moyens de subsistance durables (par sexe et groupe d'âge).

Objectifs spécifiques :

Pourcentage d'unités de production qui ont intégré des éléments d'adaptation au changement climatique dans leurs processus de production.

- Augmentation en % du rendement des bananes biologiques par hectare et par an
- Nombre d'OPP qui considèrent qu'ils ont renforcé leurs compétences en matière de gestion, de marketing, de communication et d'inclusion des jeunes et des femmes et qu'ils sont plus compétitifs.
- Diminution en % du volume de bananes certifiées "commerce équitable" faisant l'objet de réclamations de qualité de la part des acheteurs.

Résultats 1.1 et 1.2 :

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



Pourcentage d'agriculteurs qui ont mis en œuvre des pratiques d'amélioration de la fertilité des sols et de conservation des sols.

% de parcelles de démonstration améliorant la qualité du sol.

% de producteurs qui augmentent l'utilisation d'engrais organiques et de pesticides biologiques dans leurs unités de production.

% de producteurs ayant diversifié leur unité de production.

Nombre de stagiaires qui ont amélioré leurs aptitudes et compétences en matière d'affaires, de commerce et de communication et qui sont capables de répondre aux exigences du marché et des acheteurs.

-% de femmes et de jeunes participant au projet qui démontrent qu'ils ont amélioré leurs compétences de leadership dans leurs coopératives.

Nombre de femmes adultes et de jeunes femmes et hommes occupant des postes à responsabilité dans votre organisation.

Pour plus d'informations sur le projet voir : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/banane-durable-en-republique-dominicaine-et-au-perou>.

DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR L'AUDIT EXTERNE

I. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Max Havelaar France, en collaboration avec La CLAC, lance un appel d'offres afin de contracter un cabinet d'audit externe privé ayant de l'expérience dans les organisations à but non lucratif, pour réaliser un audit des états financiers du projet "Banane Equitable Peru-RepDom", qui reçoit un financement principal de l'AFD et de différents cofinancements.

Cet audit doit être réalisé conformément aux normes internationales d'audit et prendre également en compte les lignes directrices de l'AFD stipulées dans le " **GUIDE MÉTHODOLOGIQUE** " et son annexe, **FICHE OUTIL 6 : AUDIT FINANCIER DES PROJETS**.

II. PORTÉE DE L'AUDIT

L'audit externe sera réalisé sur les états financiers **annuels** et les rapports du projet "Banane Equitable Peru-RepDom", **à la fin de l'exercice 2021 (novembre 2020 à novembre 2021) de l'exercice 2022 (novembre 2021 à novembre 2022) et de l'exercice 2023 (novembre 2022 à novembre 2023)**, et sur la base des règles de l'Agence française de développement, ainsi que des normes comptables internationales en vigueur et applicables aux organisations à but non lucratif en France et dans les pays partenaires.

L'auditeur doit également prendre en compte les éléments suivants :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 1,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

L'audit sera réalisé au Salvador, dans les bureaux de la CLAC, où sont conservées les pièces justificatives des dépenses des pays bénéficiaires, et à distance pour l'examen de l'ensemble de la documentation de MHF.

III. MONTANT VÉRIFIABLE

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



CLAC



FAIRTRADE



FAIRTRADE

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Le projet a un budget global de 1.054.516 euros (voir l'annexe 3 le budget total).

Le budget total du projet transféré à la CLAC sera converti en dollars américains au taux de change applicable tout au long du projet, et celui géré par MHF sera en euros. Le budget sera audité, en tenant compte de la ventilation suivante :

CONTRIBUTIONS	TOTAL, EUR
AFD	410,986 €
MAX HAVELAAR FRANCE (MHF)	504,105 €
TOTAL, TRANSFÉRÉ À LA CLAC	895,091 €
SALAIRES AFD – MHF	63,560 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT SIÈGE (AFD+MHF)	95,865 €
TOTAL, DU PROJET	1,054,516 €

IV. MODALITÉS ET CONDITIONS DU CONTRAT

Cet audit se déroulera en deux étapes :

Etape 1 : Méthodologie et approche de l'audit

Dès l'attribution du contrat d'audit, une réunion aura lieu entre l'auditeur et l'équipe en charge du projet, c'est-à-dire avec le ou les référents financiers/comptables/juridiques du projet de MHF et de la CLAC. Il s'agira d'une intervention ponctuelle de l'auditeur en début de projet avec pour objectif :

- d'avoir une pleine compréhension de la portée et des modalités du contrôle d'audit,
- de renforcer les procédures internes indispensables au respect des obligations contractuelles et ainsi de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur
- de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles observées à la fin de la mise en œuvre du projet en permettant à l'auditeur de faire des recommandations à MHF et ses partenaires.

Afin de rendre la réunion la plus efficace et constructive possible, MHF enverra les documents demandés par l'auditeur (ex : statuts, comptes et rapports d'activité, convention de financement AFD et avenants éventuels, convention de partenariat, document de projet (NIONG), guide méthodologique, manuel administratif, etc.) en amont de la réunion.

La réunion abordera au moins les points suivants :

- **les obligations contractuelles de MHF envers l'AFD dans le cadre de la convention** (calendrier, éligibilité des dépenses, passation des marchés, rapports d'activité, conventions de partenariat, etc.)
- **la portée et la nature du projet** cofinancé par l'AFD.
- **la nature des partenariats dans le cadre du projet.**
- **les modalités d'attribution du contrat** envisagées par l'OSC dans le cadre du projet.
- **les modalités de financement du projet** (nature du cofinancement, taux de cofinancement, modalités de paiement, etc.)
- **les modalités de la traçabilité financière et comptable** du projet et les dispositifs de contrôle interne.

Cette réunion permettra à l'auditeur :

- d'acquérir une connaissance suffisante des modalités d'organisation et du processus d'information et de comptabilité du projet,
- d'**identifier les faiblesses et les facteurs de risque en fonction de la nature du projet et du type de collaboration, des points de contrôle centraux et spécifiques** à réaliser et des **modalités de traçabilité de l'information financière** et comptable de MHF et des partenaires de mise en œuvre.

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



Cette réunion permettra à MHF et ses partenaires de :

- **mieux maîtriser la gestion des obligations contractuelles vis-à-vis de l'AFD** et leurs implications sur la mise en œuvre concrète du projet,
- d'identifier dans les modes de gestion les zones de risques pouvant porter atteinte au respect de ses obligations et définir comment y remédier,
- de déterminer les **bonnes pratiques** principalement liées à la traçabilité des informations du projet et à l'attribution des contrats,
- de **comprendre comment l'audit financier sera conduit**, ce qui est attendu et comment travailler efficacement avec l'auditeur.

A l'issue de cette réunion, l'auditeur rédigera, en toute indépendance, **une note d'orientation** présentant ses principales recommandations pour la conduite du futur audit financier. Cette note sera envoyée à MHF.

L'ÉTAPE 2 : V. Déroulement et Etendue de l'audit

Cette étape sera réalisée par le biais d'une révision annuelle pour les années 2021, 2022 et 2023. Chaque révision se déroulera en trois phases :

a) Phase 1

L'auditeur réalisera l'examen principal avec pour principales tâches de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de MHF ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

Livrable à fournir : Lettre de recommandations : elle doit être reçue à une date antérieure à la préparation des projets de rapports, et immédiatement après la fin de l'examen. La date prévue pour la soumission de la lettre pour chacun des examens est la suivante : **25 février 2022, 24 février 2023 et 23 février 2024.**

La lettre doit contenir les éléments suivants :

- Commentaires, conclusions et recommandations sur les documents comptables et le système de contrôle interne résultant des travaux d'audit effectués.
- Description des procédures appliquées et de la méthodologie utilisée.
- Identification des faiblesses spécifiques constatées dans les systèmes et contrôles audités et formulation de recommandations appropriées dans chaque cas.
- Informations sur le degré de conformité avec les recommandations d'audit.
- Les questions qui ont été portées à son attention au cours de l'audit et qui peuvent avoir un impact important sur les états financiers.
- les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formuler les principales recommandations.

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



- La checklist de l'audit financier en annexe 1
- Toute autre question que l'auditeur juge appropriée.

Des commentaires sur la lettre de recommandations pourront être soumis par MHF et ses partenaires une semaine après la réception de la lettre de recommandations.

b) Deuxième phase :

Livrable à fournir : le projet de rapport : Sur la base de la lettre de recommandation, MHF et ses partenaires prennent des mesures correctives et les soumettent à l'auditeur. Lorsque l'ensemble des éléments ont été pris en compte, l'auditeur réalisera un projet de rapport. Il s'agit d'une première version du rapport d'audit accompagnée des états financiers avec les notes, tableaux et annexes y afférents.

Le rapport doit contenir au minimum :

- a) Commentaires, conclusions et recommandations sur les documents comptables et le système de contrôle interne résultant des travaux d'audit effectués.
- b) Description des procédures appliquées et de la méthodologie utilisée.
- c) Identification des faiblesses spécifiques constatées dans les systèmes et contrôles audités et formulation de recommandations appropriées dans chaque cas.
- d) Informations sur le degré de conformité avec les recommandations d'audit.
- e) Les questions qui ont été portées à son attention au cours de l'audit et qui peuvent avoir un impact important sur les états financiers.
- f) Toute autre question que l'auditeur juge appropriée.

Il est également important que le rapport contienne en annexe les informations spécifiées dans les instructions données par le bailleur de fonds AFD dans le guide méthodologique et la fiche outil 6 : Audit financier du projet : " CHECKLIST AUDIT FINANCIER " (voir annexe 1).

Ces rapports doivent être soumis sous forme de projet pour examen et approbation par MHF. Les dates prévues pour les projets de rapports sont les suivantes : **11 mars 2022, 10 mars 2023 et 8 mars 2024.**
Pour la dernière année, un rapport final supplémentaire résumant les audits annuels sera exigé.

c) Troisième phase :

Livrable à fournir : Rapports finaux : Une fois que les projets de rapports correspondants ont été discutés et approuvés, les rapports finaux devront être signés par l'auditeur externe responsable. Les dates prévues pour la remise des rapports finaux sont les suivantes : **25 mars 2022, 24 mars 2023 et 22 mars 2024.**

Note importante : Toute explication sur des questions de fond ou tout commentaire relatif à des observations notées pendant et après l'audit doivent être consignés par écrit, avec une trace de ce qui a été fait, soit dans des notes signées, soit par courriel, avec copie aux responsables immédiats des personnes concernées. En outre, il convient de laisser une preuve écrite des modifications apportées aux dates stipulées et/ou de tout arrangement pris au cours du processus.

V. DATE LIMITE

Lancement des TDR : **20 octobre 2021**

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



La date limite d'envoi de la proposition technico-financière est : **10 novembre 2021** à t.degoute@maxhavelaarfrance.org et l.roubas@maxhavelaarfrance.org avec pour objet "**Audit externe AFD**".

Réunion du comité d'évaluation et d'élection : **12 novembre 2021**

Date de confirmation de l'acceptation de l'offre : **16 novembre 2021**

La date d'engagement de la consultance est prévue au cours de la première année du projet.

Réception des lettres de recommandations : **25 février 2022, 24 février 2023 et 23 février 2024.**

Réception des rapports préliminaires : **11 mars 2022, 10 mars 2023 et 08 mars 2024**

L'avis d'audit ainsi que les autres rapports finaux requis sont attendus le **25 mars 2022, le 24 mars 2023 et le 22 mars 2024.**

VI. PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Le consultant invité à soumissionner doit fournir les éléments suivants à MHF :

Une proposition technique qui doit indiquer :

- La méthodologie proposée pour la réalisation de l'audit
- Références et expérience du consultant (3 pages maximum) ;
- Les curricula vitae des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le planning prévisionnel d'intervention et une estimation de la charge de travail en jours/homme ;

Une proposition financière qui doit indiquer :

- Coût total de l'audit en euros, TVA incluse
- Conditions de paiement (calendrier des paiements)

Profil du consultant :

- L'associé qui signe le rapport doit être un expert-comptable agréé et membre des associations professionnelles d'experts-comptables.
- Le personnel associé doit avoir une expérience en matière d'audit de projets financés par des donateurs publics français.
- Application de normes professionnelles reconnues (IFAC, IDEAS, etc.)
- Une maîtrise du français et de l'espagnol est attendue.

La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social, complétée et signée par la personne autorisée, si le contrat est égal ou supérieur à 20 000 euros (voir annexe 3).

VII. ÉVALUATION DES DEMANDES

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût :

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



- Offre technique : compréhension des TDR, de la méthodologie, de l'expérience du ou des consultants.
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, coûts supplémentaires, offre globale correspondant au budget disponible.

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TdR/présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expérience du consultant	30%
<i>Expérience de l'audit des structures des ONG</i>	10%
<i>Expérience de l'audit de projets internationaux – notamment en Amérique Latine</i>	10%
<i>Expérience en matière d'audit des finances publiques</i>	10%
CV des rapporteurs/partage des responsabilités	10%
Calendrier d'intervention provisoire/charge de travail estimée en jours-hommes	10%
OFFRE FINANCIÈRE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les candidats se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Elle se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si l'offre n'est pas jugée satisfaisante. Toute information relative au projet et incluse dans le dossier d'appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de manière strictement confidentielle par le contractant. Les candidats s'engagent à ne pas divulguer ou publier toute information relative à cet appel d'offres.

De même, tout document fourni par le prestataire de services est considéré comme confidentiel.

VIII. BUDGET

Le budget maximal de l'audit est de 20 000 euros, toutes taxes et déplacements sur le terrain compris.

IX. CONTACTS ET CONTACTS POUR DE L'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

La personne à contacter pour de plus amples informations auprès de MHF est :

Tiphaine Degoute – responsable des programmes de MHF

Courriel : t.degoute@maxhavelaarfrance.org

Ou : Laurie Roubas – responsable du pôle RPPI

Téléphone : +33 (0)1 42 87 46 46 98

Courriel : l.roubas@maxhavelaarfrance.org

X. ANNEXES

1. Liste de contrôle de l'audit financier
2. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental
3. Budget

ANNEXE 1. LISTE DE CONTRÔLE DE L'AUDIT FINANCIER

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador

Téléphone (503) 2278-4635

www.clac-comerciojusto.org



CLAC



FAIRTRADE

FAIRTRADE
MAX HAVELAARAGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

L'auditeur sélectionné dans l'appel d'offres s'engage à effectuer tous les contrôles indiqués ci-dessous et à joindre **cette liste, complétée et signée, au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il faut le préciser et en donner la raison dans la lettre de recommandations.

Vérificateur (nom/état/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
Numéro de la convention AFD
Montant vérifié :
En tranches :

1. PROBLÈMES DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Ajouter un commentaire si l'élément n'a pas pu être vérifié
1.1. Méthodes de contrôle		
Une réunion de cadrage a-t-elle été organisée entre l'auditeur et l'OSC au cours des 12 premiers mois de mise en œuvre du projet ?		
L'auditeur a-t-il défini de manière indépendante l'échantillon de dépenses à contrôler ?		
L'échantillon de dépenses à contrôler représente-t-il plus de 50% des dépenses totales du projet ?		
Chaque poste budgétaire a-t-il été coché pour un montant significatif ?		
L'auditeur a-t-il contrôlé les dépenses gérées localement ? Si oui, expliquez la méthode de contrôle (visite sur le terrain, partenariat avec un cabinet d'audit local, remontée des documents locaux au siège, etc.)		
1.2 Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de demande, accord de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financière ? Les responsabilités des OSC, la coordination des projets, la gestion financière et les contrôles sont-ils clairement définis ?		
Les dispositions incluses dans l'accord et celles énoncées dans le guide méthodologique en vigueur au moment de l'attribution ont-elles été respectées ?		
1.3 Analyse du plan de financement		
La limite d'un maximum de 25% du budget total du projet a-t-elle été respectée ? Veuillez noter que la taxe sur la valeur ajoutée ne peut être incluse dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les méthodes de calcul des évaluations énoncées dans le guide méthodologique ont-elles été respectées ?		
<p>Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans le cadre des règles définies par la ligne budgétaire et le partenaire ?</p> <p>Si vous avez constaté une variation de plus de 20% du total de chaque poste budgétaire, la DFA a-t-elle émis un avis de non-objection ?</p>		
<p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus dans le guide méthodologique ont-ils été respectés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le poste "divers et imprévus" est limité à 5% du total des coûts directs du projet (hors coûts indirects et structurels). - Si l'organisation de la société civile a prévu une ligne spécifique "Personnel du siège dédié au projet" sous la ligne budgétaire "Ressources humaines", les coûts indirects sont limités à 10% des coûts directs du projet. - Si l'OSC a déclaré des coûts indirects à hauteur de 12% des coûts directs du projet, a-t-il été vérifié que le poste "Frais de voyage et de mission" ne comprend que les frais de mission du personnel du siège (per diem et frais de transport) ? 		
L'AFD a-t-elle été systématiquement informée des partenaires et parties prenantes bénéficiant de rétrocessions de plus de 5 000 euros ?		
1.4. audit du système comptable		



<p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux revenus et dépenses générés par le projet ?</p>		
<p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être rapproché d'une liste de dépenses extraite du système comptable ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou un document comptable de valeur probante équivalente ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer une preuve de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un reçu) à chaque dépense ?</p>		
<p>1.5. Contrôle des dépenses</p>		
<p><u>Respect de la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles nationales et européennes ont-elles été respectées ? - La procédure de passation des marchés publics est-elle conforme aux règles de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les règles européennes et nationales/internes en matière de marchés publics et celles stipulées dans l'accord. ▪ Documentation du respect de la procédure choisie (demandes, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non-discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Vérification de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses répondent-elles aux critères d'éligibilité définis dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que les dépenses n'ont pas déjà été subventionnées par d'autres fonds (UE, régionaux, locaux ou autres) non déclarés dans le plan de financement ? Des contrôles sont-ils en place pour éviter le double financement ? 		
<p><u>Frais de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses liées aux employés de l'OSC ou autres sont-elles justifiées par rapport aux actions prévues dans l'accord ? - Les frais de personnel sont-ils étayés par des documents tels que des contrats de travail, des bulletins de salaire (ou d'autres documents de valeur probante équivalente), des fiches de paie, le détail des calculs permettant de déterminer les frais de personnel unitaires (jour, semaine, mois), des feuilles de temps, des feuilles de temps spécifiques au projet ? 		



<ul style="list-style-type: none"> - Le calcul est-il basé sur les coûts réels (salaires bruts contractuelles de l'employeur pour le salarié qui a effectivement travaillé sur le projet) ? - En cas de personnel ne travaillant pas à plein temps sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode traçable et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de voyage, de séjour et d'hébergement ont-ils été déclarés conformément à un règlement interne établi par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels que définis dans la demande initiale ? - Les voyages sont-ils limités aux zones géographiques couvertes par le projet ? Si elles sont externes, ont-elles été explicitement validées avec l'AFD ? - Les frais de déplacement et d'hébergement sont-ils exclusivement liés au déplacement des parties prenantes du projet identifiées par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Dépenses d'investissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement acheté était-il initialement prévu dans la demande de financement ? Si non, y a-t-il une validation de l'AFD par l'ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et d'intérêt général) ? - En cas d'évaluation d'un bien corporel, la méthode d'amortissement est-elle conforme aux règles comptables générales ? - Si le matériel n'a pas été utilisé exclusivement pour le projet, seule une part des coûts réels est-elle attribuée au projet ? Cette part a-t-elle été calculée de manière équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expérience externe</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La dépense se rapporte-t-elle aux éléments prévus sous cette ligne budgétaire selon les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - L'expertise externe a-t-elle été utilisée conformément aux règles d'appel d'offres et de passation de marchés énoncées dans l'accord ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par le CSO a-t-elle été expliquée et le taux a-t-il été vérifié ? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'article 3.2.3 de la Convention ? - Le bénéficiaire a-t-il précisé comment il utilisera l'argent généré par les recettes en devises et comment il compensera les pertes en devises 		



pendant la mise en œuvre du projet ?

FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
FRANCE

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

2. RÉSULTATS ATTENDUS	Oui, envoyé à l'AFD	Non, pourquoi pas ?
Un rapport de vérification des dépenses, commentant chaque contrôle et le montant des dépenses déclarées inéligibles, y compris une évaluation des appels d'offres, des prêts et des évaluations effectués au cours du projet.		
Une lettre de gestion exposant les principales conclusions du rapport d'audit des dépenses et formulant les principales recommandations.		

ANNEXE 2. Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Titre de l'appel d'offres : _____ (el)

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador
Téléphone (503) 2278-4635
www.clac-comerciojusto.org



A : _____ (le "Maître
d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées dans la Convention de Financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut y avoir de relation juridique entre l'AFD et notre société, notre groupe et nos sous-traitants. L'Employeur est seul responsable de la préparation et de la mise en œuvre de sa procédure de passation de marché et de son exécution ultérieure.
2. Nous certifions que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants ne sont, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) Être en faillite ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire, de mise sous séquestre ou de cessation d'activité ou être dans toute situation similaire résultant d'une procédure similaire ;
 - 2.2) ont été condamnés depuis moins de cinq ans par un jugement ayant autorité de chose jugée dans le pays où le Projet est réalisé pour l'un des faits visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-dessous ou pour tout délit commis à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ¹ ;
 - 2.3) être inclus dans les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4. en matière professionnelle, des fautes graves commises au cours des cinq dernières années en rapport avec l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) nous n'avons pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Client ;
 - 2.6. ils ont été condamnés au cours des cinq dernières années par un jugement ayant autorité de chose jugée pour l'un des faits visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-dessous ou pour toute infraction commise à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) faire l'objet d'un ordre d'exclusion de la Banque mondiale, à la date du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

¹ Dans le cas d'une telle condamnation, des informations supplémentaires peuvent être jointes à la présente déclaration d'intégrité pour indiquer que la condamnation n'est pas pertinente pour le contrat financé par l'AFD.



FAIRTRADE



FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
FRANCE



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

(2.8) se rend coupable de fausses déclarations concernant les informations requises dans le cadre de la procédure de passation de marchés.

3. Nous certifions que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre consortium et de nos sous-traitants ne sont, dans l'une des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) l'actionnaire de contrôle de l'Employeur ou de la filiale contrôlée par l'Employeur, à moins que le différend qui en résulte n'ait été porté à l'attention du DFA et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir une relation d'affaires ou familiale avec un membre du personnel de l'employeur impliqué dans le processus de sélection ou dans le contrôle du contrat qui en résulte, à moins que le conflit qui en résulte ait été porté à l'attention de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être sous le contrôle de la même société qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement toute subvention, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, avoir des contacts directs ou indirects avec un autre soumissionnaire qui nous permettraient d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer ou d'influencer les décisions de l'Employeur ;

3.4) être engagé dans une mission de conseil qui, par sa nature, peut être incompatible avec nos missions pour le compte de l'Employeur ;

3.5) dans le cas d'une procédure de passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. que nous avons préparés nous-mêmes ou en partenariat avec un consultant qui a préparé les spécifications, les dessins, les calculs et autres documents utilisés dans le processus d'appel d'offres en question ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des entreprises auxquelles nous sommes affiliés, engagés ou à engager par le Maître d'ouvrage pour assurer la surveillance ou le contrôle des travaux dans le cadre du Contrat.

4. Si nous sommes une institution publique ou une entreprise publique, nous certifions que nous disposons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés conformément aux règles du droit commercial³.

² Dans le cas d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à la présente déclaration d'intégrité des informations supplémentaires vous permettant de considérer que la décision d'exclusion n'est pas pertinente pour le contrat financé par l'AFD.

³ Article à supprimer, le cas échéant, dans le cas d'un contrat conclu avec une entreprise publique sans concurrence.



FAIRTRADE



FAIRTRADE



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

5. Nous nous engageons à informer ^{directement} le maître d'ouvrage, qui informera l'AFD, de tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
6. Dans le cadre de l'attribution et de l'exécution du Contrat :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et ne commettrons pas de comportement déloyal (acte ou omission) dans l'intention de tromper délibérément, de dissimuler intentionnellement, de surprendre ou de vicier le consentement d'une autre personne ou de contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou de violer des règles internes afin d'obtenir un avantage indu.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et ne commettrons pas de comportement déloyal (acte ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou à nos règles internes afin d'obtenir un avantage illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou donné, et ne donnerons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne occupant une fonction législative, exécutive, administrative ou judiciaire dans l'Etat de l'Employeur, qu'elle soit nommée ou élue, permanente ou non, rémunérée ou non, et à tout niveau, (ii) à toute autre personne exerçant une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou fournissant un service public, ou (iii) à toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat de l'Employeur, un avantage indu de quelque nature que ce soit, pour elle-même ou pour toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat de l'Employeur, (iii) à toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat de l'Employeur, un avantage indu de quelque nature que ce soit, pour elle-même ou pour toute autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou donné, et ne promettrons pas, n'offrirons pas ou ne donnerons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige ou travaille pour une entité du secteur privé, à quelque titre que ce soit, un avantage indu de quelque nature que ce soit, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas accompli et n'accomplirons aucun acte susceptible d'influencer le processus de passation de marché au détriment du Maître de l'ouvrage, y compris, sans s'y limiter, toute pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser la concurrence, y compris, sans s'y limiter, de limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous, ou tout membre de notre consortium, ou l'un de nos sous-traitants, n'achèterons ou ne fournirons pas de matériel et n'opérerons pas dans les zones sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
 - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par tous nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté



FAIRTRADE



FAIRTRADE



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

internationale, y compris les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays où le Contrat est exécuté. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la déclaration d'impact environnemental et social fournie par l'Employeur.

7. Nous, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Contrat et à les soumettre pour vérification aux commissaires aux comptes désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment autorisé à signer l'offre pour et au nom de ⁴ _____

De : _____ jour de : _____

⁴ Dans le cas d'une entreprise commune, indiquez le nom de l'entreprise commune. La personne qui signe l'offre au nom du soumissionnaire doit joindre la procuration du soumissionnaire à l'offre.



CLAC
ANNEXE 3 : Budget



FAIRTRADE



FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
FRANCE



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

N° projet : Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Cumul dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 + Tranche 2 (en €)
Rubriques			
1-Frais de fonctionnement bureaux locaux (projets terrain uniquement)			
Communication : internet, téléphone	1 458	1 458	2 916
Location de bureaux pour les coordinateurs nationaux	3 600	3 600	7 200
Frais bancaires	3 600	3 600	7 200
Sous total 1 - Frais de fonctionnement locaux	8 658	8 658	17 316
2-Ressources Humaines			
- Dont personnel expatrié			0
			0
			0
			0
- Dont personnel local			0
Coordinateur du projet (100% - 36 mois)	39 710	39 710	79 420
2 Gestionnaires de projet(100% - 36 mois)	70 707	70 707	141 414
Comptable République Dominicaine (50% - 36 mois) - de la COORDOM	10 890	10 890	21 780
Comptable Pérou (50% - 36 mois) - de la CNCJ-Pérou	10 890	10 890	21 780
Chargé administratif et financier (CLAC)	11 250	11 250	22 500
- Dont personnel en appui ponctuel			0
			0
			0
- Dont personnel siège dédié au projet (si option 10% ligne D)			0
1 responsable développement de marchés (10% - 36 mois), Max Havelaar France	8 100	8 100	16 200
1 responsable filière banane équitable (20% - 3 ans), Max Havelaar France	13 680	13 680	27 360
			0
			0
Sous total 2 - Ressources Humaines	165 227	165 227	330 454
3-Appui, suivi et contrôle			
Voyages internationaux	7 200	7 200	14 400
Voyages nationaux	2 160	2 160	4 320
Atelier de lancement de projet	4 300	4 300	8 600
Frais de missions pour le personnel (perdiems, fuel,...)	18 900	18 900	37 800
Frais comités de suivi (2 par an/pays)	12 900	12 900	25 800
Réunion annuelle d'évaluation/planification dui projet	8 450	8 450	16 900
Sous total 3 - Appui, suivi et contrôle	51 910	47 610	99 520
4-Investissement immobilier, technique et mobilier			
- Dont investissement immobilier			0
			0
			0
			0
- Dont investissement technique et mobilier			0
Ordinateurs portables	7 195	7 195	14 390
Projecteur	2 000	2 000	4 000
			0
Sous total 4 - Investissement immobilier, technique et mobilier	9 195	0	9 195
5-Fournitures / consommables			
Matériel de bureau des Coordinations Nationales	3 600	3 600	7 200
Sous total 5 - Fournitures et consommables	3 600	3 600	7 200
6-Fonds / Dotations			
Un fond/pays pour la création de micro-usine	70 000		70 000
			0
			0
Sous total 6 - Fonds / Dotations	70 000	0	70 000
7-Etudes et prestations intellectuelles			
Expert pour appuyer les activités de renforcement de fertilité des sols (activités 1.1 à 1.4)	50 000	26 000	76 000
2 études de faisabilité des activités de diversification + accompagnement technique et conseils (activité 1.5)	10 000		10 000
Expert en gestion entrepreneuriale, commercialisation et communication (activités 2.1 à 2.3)	38 750		38 750
Expert inclusion femmes et jeunes (activités 2.5 et 2.6)	6 000		6 000
Sous total 7 - Etudes et prestations intellectuelles	104 750	26 000	130 750
8-Activités			
- Dont formations			
1 champ école, plans de gestion durable des cultures : formateurs, logistique (nourriture, déplacement et/ou hébergement)	13 125	13 125	26 250
2 échanges entre OPPs participant au champ école par pays (1 durant la formation, 1 un an après)	1 250	1 250	2 500
Répliques des champs écoles : 1 tous les 2 mois	9 360	9 360	18 720
Mise en place et application du business plan pour les micro-usines	6 500	6 500	13 000
Lots de matériel végétal et d'intrants pour le lancement des activités de diversification des cultures	2 000	2 000	4 000
3 jours de visite des OPPs des parcelles de démonstration par pays		1 380	1 380
Formations en gestion entrepreneuriale : formateurs, logistique (salle, nourriture, déplacement/hébergement)	11 813	11 813	23 626
Formations en communication : logistique (salle, nourriture, déplacement/hébergement)		14 400	14 400
Ecole de leadership : femmes et jeunes	21 000	21 000	42 000
Matériel de formation	3 600	3 600	7 200
- Dont autres activités (à détailler)			
Analyse des sols, empreinte carbone et réserve utile en eau	12 750	12 750	25 500
3 journées de portes ouvertes pour la visite des bio-usines par pays	1 980	1 980	3 960
Présentation des résultats du diagnostic sur le genre et la jeunesse aux dirigeants des OPPs et réunions sur les politiques d'inclusion	1 500		1 500
Participation salons internationaux du secteur de la banane (1 personne par pays deux fois au cours du projet + 1 personne Max Havelaar France)	800	7 800	8 600
Meeting annuel du réseau Banane FT	2 000	2 000	4 000
Activités développement de marché Max Havelaar France (rdv partenaires, participation salons)	3 290	3 290	6 580
Sous total 8 - Activités	90 768	105 748	196 516
9-Capitalisation, évaluation, audit			
- Dont capitalisation: 4 videos, 1 synthèse 2 posters grand format, 2 conférences, 4 réunions avec les autorités, brochures		18 100	18 100
- Dont évaluation		20 000	20 000
- Dont audit		20 000	20 000
Sous total 9 - Capitalisation, évaluation, audit	0	58 100	58 100
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6+7+8+9)	504 108	414 943	919 051
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)		39 600	39 600
C-Total coûts directs (A+B)	504 108	454 543	958 651
D-Frais de fonctionnement du siège	50 411	45 454	95 865
- soit 10% maximum de la ligne C	50 411	45 454	95 865
- soit 12% maximum de la ligne C			0
TOTAL GENERAL (C+D)	554 519	499 997	1 054 516

Organisme de coordination des petits producteurs et travailleurs du commerce équitable d'Amérique latine et des Caraïbes

Avenida El Boquerón y Calle Ayagualo, Casa M-1A, Ciudad Merliot, La Libertad, El Salvador

Téléphone (503) 2278-4635

www.clac-comerciojusto.org